

Séance publique du 12 juillet 2004

Délibération n° 2004-1998

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Extension du palais des congrès à la Cité Internationale - Validation des modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants aux différents marchés de travaux concernés par ces modifications**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'opération globale du palais des congrès à la Cité internationale consiste en la réalisation d'une salle de 3 000 places et de surfaces annexes (commissions, administration, etc.), d'un volume d'exposition en prolongement du forum de l'actuel palais des congrès, d'un parc de stationnement de trois niveaux.

Le permis de construire a été délivré le 18 novembre 2002.

Les 18 mars et 26 avril 2002, le conseil de Communauté a approuvé le coût prévisionnel du projet et individualisé l'autorisation de programme correspondant à l'opération.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par le cabinet Renzo Piano.

Au cours des années 2003 et 2004, le conseil de Communauté et le bureau délibératif ont autorisé le lancement des consultations et la signature des marchés pour la réalisation de l'infrastructure et de la superstructure de l'extension du palais des congrès à la cité internationale.

Suite aux études d'exécution du projet réalisées par les différentes entreprises, il s'avère qu'un certain nombre de modifications techniques sont nécessaires, et entraînent des répercussions techniques et/ou financières sur certains marchés de travaux.

L'objet de ce rapport est de valider les vingt et une premières modifications de projet qui ont des impacts sur quatorze marchés de travaux avec des plus ou moins-values dont le bilan fait apparaître une diminution du montant global des lots concernés de 28 222,14 € TTC et, d'autoriser la signature des avenants aux marchés de travaux correspondants, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Ces modifications sont les suivantes :

- mise au point esthétique des détails de façade (remplacement des impostes métalliques par la terre cuite),
- amélioration technique et rationnelle de positionnement des corps de chauffe sur les accès publics de la salle 3000,
- engravures dans les poteaux en béton armé du foyer d'accueil pour mise en œuvre d'installations provisoires d'exposition,
- ajout d'un garde-corps type cité derrière le vitrage ajouré de la façade ouest côté place au rez-de-chaussée,
- ajout d'une échelle à créneline pour l'entretien de la toiture de la coque,
- création d'une fosse pour monte-charge en dessous de la scène,
- création d'un plancher béton sur la scène suite à la suppression de planchers démontables,
- réalisation d'un linteau dans l'aire de livraison pour respect du procès-verbal de la porte coulissante coupe-feu une demi-heure,
- suppression de mains courantes non nécessaires dans les escaliers du parc de stationnement,
- incorporation de quatre luminaires nécessaires à l'éclairage extérieur,
- optimisation de la structure (voiles porteurs) dans les parcs de stationnement,

- mise au point d'un puits de pompage complémentaire, nécessaire au fonctionnement des thermofrigopompes,
- optimisation du projet de fondation (passage du taux de travail du sol de cinq bars à sept bars),
- mise en adéquation du lot 7 (travaux de gros œuvre), après l'attribution du lot 36 (appareils élévateurs), pour la prise en compte d'un ascenseur de 1000 kg,
- mise au point technique des locaux cuisine dans le volume racheté à Spaicil (création d'un local technique poubelle),
- modification de la structure suite aux évolutions de l'avant-projet sommaire de l'hôtel,
- remplacement de portes double vantail à l'accueil bas par des façades à clins ajourés,
- modification de la structure suite aux évolutions de l'avant-projet sommaire des nouveaux bureaux amont,
- suppression de la canalisation de rejet exhaure du local technique des bureaux Spaicil vers l'ouvrage commun de rejet,
- mise au point du parc de stationnement suite à l'ajustement d'une place pour handicapé.

Ces vingt modifications ont des impacts sur les lots suivants :

- lot n° 7 : réalisation du gros œuvre - marché n° 030380X

- . groupement : Campenon Bernard-Lamy-GFC Constructions
- . montant initial du marché : 27 209 000 € TTC
- . incidence financière : 40 850,47 € TTC
- . nouveau montant du marché : 27 168 149,53 € TTC

- lot n° 12 : façades double peau - marché n° 030513R

- . titulaire : Paralu
- . montant initial du marché : 775 791,67 € TTC
- . incidence financière : 1 196 € TTC
- . nouveau montant du marché : 774 595,67 € TTC

- lot n° 13 : façades terre cuite - marché n° 030627Q

- . titulaire : Eurofaçade
- . montant total initial du marché : 2 535 520 € TTC
- . incidence financière : 1 569,35 € TTC
- . nouveau montant du marché : 2 537 090 € TTC

- lot n° 14 : cloisonnement - faux plafond plâtre - marché n° 30573G

- . titulaire : Sud-Est Platre - Pare
- . montant total initial du marché : 1 307 947,51 € TTC
- . aucune Incidence financière

- lot n° 17 : portes et menuiseries bois - marché n° 030471W

- . titulaire : Suscillon
- . montant total initial du marché : 299 319,81 € TTC
- . incidence financière : 715,21 € TTC
- . nouveau montant du marché : 300 035,02 € TTC

- lot n° 23 : serrurerie métallerie intérieure - marché n° 030512Q

- . groupement : Lenoir-Giraud
- . montant initial du marché : 1 774 150,84 € TTC
- . incidence financière : 2 579,77 € TTC
- . nouveau montant du marché : 1 776 730,61 € TTC

- lot n° 29 : *plomberie - sanitaires - RIA - marché n° 030559R*

- . titulaire : Cerniaut-Christin
- . montant total initial du marché : 2 603 390,79 € TTC
- . aucune incidence financière

- lot n° 31 : *chauffage - ventilation - climatisation - désenfumage - marché n° 030467R*

- . titulaire : Axima
- . montant total initial du marché : 6 199 637,02 € TTC
- . incidence financière : 5 236,48 € TTC
- . nouveau montant du marché : 6 204 873,50 € TTC

- lot n° 32 : *électricité courants forts - marché n° 030561T*

- . groupement : Etde-Remelec
- . montant total initial du marché : 4 354 961,50 € TTC
- . incidence financière : 3 723,51 € TTC
- . nouveau montant du marché : 4 358 685,00 € TTC

- lot n° 33 : *électricité courants faibles - marché n° 030465P*

- . titulaire : Etde
- . montant total initial du marché : 703 469,45 € TTC
- . aucune incidence financière

- lot n° 34 : *système sécurité incendie - marché n° 030469T*

- . groupement : Roiret-Cegelec-Sdel
- . montant total initial du marché : 711 620,00 € TTC
- . aucune incidence financière

- lot n° 35 : *gestion technique du bâtiment marché n° 030540W*

- . titulaire : Honeywell
- . montant total initial du marché : 268 518,44 € TTC
- . aucune incidence financière

- lot n° 36 : *appareils élévateurs marché n° 040434A*

- . titulaire : Schindler
- . montant total initial du marché : 1 512 021,46 € TTC
- . aucune incidence financière ;

Vu lesdits dossiers ;

Vu ses délibérations en date des 18 mars, 26 avril 2002 et 10 mai 2004 ;

Vu ses délibérations ou décisions du Bureau autorisant monsieur le président à signer les différents marchés ;

Vu le procès verbal de la commission permanente d'appel d'offres du 18 juin 2004 ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Valide les vingt et une modifications de projet ci-avant décrites.

2° - Autorise monsieur le président à signer les avenants aux marchés pour modifications techniques avec ou sans incidence financière, avec les entreprises ou groupements d'entreprises suivants :

- **lot n° 7** : gros œuvre - Groupement d'entreprises Campenon Bernard-Lamy-GFC Constructions
. nouveau montant du marché : 27 168 149,53 € TTC au lieu de 27 209 000 € TTC,

- **lot n° 12** : façades doubles peau - Paralu
. nouveau montant du marché : 774 595,67 € TTC au lieu de 775 791,67 € TTC,

- **lot n° 13** : façades terre cuite - Eurofaçade
. nouveau montant du marché : 2 537 090 € TTC au lieu de 2 535 520 € TTC,

- **lot n° 14** : cloisonnement - faux plafond plâtre - Sud-Est Plâtre-Pare
. aucune incidence financière,

- **lot n° 17** : portes et menuiseries bois - Suscillon
. nouveau montant du marché : 300 035,02 € TTC au lieu de 299 319,81 € TTC,

- **lot n° 23** : serrurerie métallerie intérieure - Lenoir-Giraud
. nouveau montant du marché : 1 776 730,61 € TTC au lieu de 1 774 150,84 € TTC,

- **lot n° 29** : plomberies sanitaires - Cerniaut-Christin
. aucune incidence financière,

- **lot n° 31** : chauffage ventilation climatisation désenfumage - Axima
. nouveau montant du marché : 6 204 873,50 € TTC au lieu de 6 199 637,02 € TTC,

- **lot n° 32** : électricité courants forts - Etde-Remelec
. nouveau montant du marché : 4 358 685 € TTC au lieu de 4 354 961,50 € TTC,

- **lot n° 33** : électricité courants faibles - Etde
. aucune incidence financière,

- **lot n° 34** : système sécurité incendie - Roiret-Cegelec-Sdel
. aucune incidence financière,

- **lot n° 35** : gestion technique du bâtiment - Honeywell
. aucune incidence financière,

- **lot n° 36** : appareils élévateurs - Schindler
. aucune incidence financière.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée les 18 mars et 26 avril 2002 pour la somme globale de 149,85 M€ TTC en dépenses et 11,81 M€ TTC en recettes - opérations n° 539 et 775 - compte 231 310 - fonction 0824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,